

169424 - Sa mère a frauduleusement obtenu de l'Etat une maison et une pension de retraite...a-t-elle commis un péché?

question

Puisse Allah vous récompenser par le bien pour votre site.

Je suis issue d'une grande famille. Mes père et mère ont eu l'habitude depuis ma prime jeunesse de percevoir du Gouvernement des sommes indues. Ma mère est allée mentir au Gouvernement en leur disant qu'elle était divorcée et qu'elle vivait seule avec en charge des enfants. De ce fait , le Gouvernement lui a octroyé une allocation mensuelle et mis à sa disposition un logement gratuit.

Naturellement, cette histoire est inexacte. Mon père vit avec nous et travaille et gagne sa vie et ne souffre de rien du tout. Ma mère, forte de la complicité de mon père, n'a voulu qu'augmenter ses sources de revenu, d'où le recours à ce subterfuge.

Je ne savais rien de tout cela au début puisque j'étais encore petite. Une fois grande, je m'en suis rendu compte et je leur ai parlé du grand péché qu'ils ont commis. Ils disent qu'ils ne peuvent pas avouer cela en ce moment et qu'Allah leur pardonnera, etc. Le problème est que je suis personnellement concernée par ce péché et je ne sais pas comment le gérer car je vis de biens illicites, exception faire du fruit du travail de mon père.

J'ai évoqué ce sujet avec l'un de mes proches et il m'a dit que j'étais associée au péché puisque je vis avec eux et que je devais rembourser la dette à partir de mon âge de majorité...Mais que faire étant donné l'absence d'un autre choix? Est-ce que ces propos sont exacts? Si tel est le cas, comment calculer exactement le montant que je dois restituer? Comment le distinguer des sommes provenant des gains licites de mon père? Puis-je considérer que l'argent licite de mon père servait à payer le loyer alors que l'allocation versée par le Gouvernement servait à acheter des denrées alimentaires et

d'autres choses et que par conséquent il faut tout restituer? Est il vrai que le pèlerinage que j'ai effectué grâce à ces fonds ne serait pas agréé? A supposer qu'il faille nécessairement restituer ces fonds, en combien de temps faut il le faire? Nul doute que cela me prendrait toute une vie. Si j'épousais un homme riche, pourrait il restituer les fonds à ma place ou s'agit il d'une dette sur moi que je dois régler de mes propres biens? J'ai commencé à travailler depuis quelques mois. J'ai aussi commencé à donner à mon père une somme pour payer mon séjour au domicile familial et pour la prise en charge dont je bénéficie. Je fais tout cela pour avoir acquis de conscience... Allah va-t-Il l'accepter de moi? Que pourrais-je faire plus que ça? Mes père et mère refusent d'abandonner la perception de ces fonds!

la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, il n'est pas permis de frauder pour percevoir des fonds comme une assistance étatique, comme votre mère l'a fait puisqu'il s'agit de mentir et de spolier un bien indu. Le péché qui en découle est imputable aussi bien à l'auteur de l'acte qu'à celui qui l'y a incité. Vous n'avez commis aucun péché puisque vous étiez toute petite en ce moment et parce que vous vous êtes opposée plus tard à la pratique de vos père et mère. Vous devez observer une réserve à l'égard de cet argent et refuser de le recevoir. Si vos père et mère possèdent des biens licites mélangés avec cet argent , il vous est permis de manger la nourriture qu'il offre en cas de besoin.

Nous louons Allah de vous avoir facilité l'obtention d'un travail qui vous permet de vous prendre en charge et de ne plus avoir besoin des autres.

Deuxièmement, vous n'êtes pas tenue de restituer l'argent reçu du Gouvernement. Il vous suffit de conseiller à vos père et mère de cesser de le percevoir. Les sommes qu'ils ont perçues avant leur connaissance de

l'interdiction de la perception de cet argent ne les exposent à rien. Une fois informés de l'interdiction, s'ils ne peuvent pas restituer les sommes reçues de l'Etat et non encore utilisés, qu'ils en débarrassent ou les offrent aux pauvres.

Nous demandons à Allah d'accroître votre savoir et de vous guider et assister davantage.

Allah le sait mieux.